

Recordon Luc (G, VD): En 2004, le conseiller national Recordon a eu une excellente idée (*Hilarité*) et il a fallu trois ans pour qu'elle soit approuvée par le Conseil national, mais celui-ci l'a approuvée. En 2012, le conseiller aux Etats Recordon pense que cette idée est dépassée, bienheureusement dépassée par l'évolution des événements, en particulier par la modification de la législation sur la circulation routière, un peu moins toutefois sous l'angle de la protection contre les automobiles dangereuses. Dans ce dernier cas, le rapport montre qu'il y a un certain progrès sur le plan international, mais que nous pourrions faire mieux.

En tout état de cause, je n'ai pas l'esprit partisan au point de défendre mes propositions contre vents et marées. Je retirerais bien la motion, mais elle ne m'appartient plus: elle appartient au Conseil national formellement, donc je ne peux pas la retirer.

Je vous propose donc, de manière schizophrène, de la classer. (*Hilarité*)

Leuthard Doris, Bundesrätin: Ich kann mich bei dieser Ausgangslage kurzfassen. Herr Recordon hat als damaliger Nationalrat ein berechtigtes Anliegen aufgeworfen. Dass bis zur Beratung im Ständerat jetzt fünf Jahre verstrichen sind, nachdem die Motion vom Nationalrat angenommen wurde, zeigt, dass man sich ernsthaft damit befasst hat und nach Lösungen gesucht hat. Der Bund hat, denke ich, einiges gemacht: Wir haben seit Juli 2012 die CO₂-Emissionsvorschriften, seit Januar 2012 die Energieetikette für Autos. Ab September 2014 werden wir dann für neue Personenwagen die Abgasstufe Euro 6 haben, die auch in diese Richtung geht, usw. Wir werden auch im Rahmen des Energiegesetzes den Weg, den man im Bereiche der Mobilität beschritten hat, fortsetzen.

Es wurde richtig gesagt: Die Motorfahrzeugsteuer ist sonst kantonales Recht. Wir meinen, dass dort jetzt auch einiges in Gang gesetzt wurde und dass die Motion einiges angeregt hat. Es ist erkannt, dass die Problematik Mobilität und CO₂-Ausstoss angegangen werden muss. Die Technik hilft uns dabei, nebst den Anreizsystemen, die ich genannt habe. Ich bitte Sie deshalb, die Motion abzulehnen.

Abgelehnt – Rejeté

12.3295

Motion Brand Heinz. Klärung übergangsrechtlicher Fragen der Zweitwohnungs-Initiative

Motion Brand Heinz. Initiative populaire sur les résidences secondaires. Eclaircissements concernant les dispositions transitoires

Nationalrat/Conseil national 15.06.12

Ständerat/Conseil des Etats 10.09.12

Präsident (Altherr Hans, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt einstimmig, die Motion anzunehmen. Der Bundesrat beantragt ebenfalls die Annahme der Motion.

Berberat Didier (S, NE), pour la commission: Suite à l'acceptation de l'initiative populaire «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires», le 11 mars 2012, deux motions jumelles ont été déposées, l'une au Conseil des Etats, la motion Schmid Martin 12.3322, et l'autre au Conseil national, la motion Brand 12.3295. Le Conseil des Etats a été plus rapide et la motion Schmid Martin a été acceptée le 30 mai 2012. Le Conseil

national a accepté la motion Brand le 15 juin 2012 et l'a transmise au Conseil des Etats. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie l'a examinée le 13 août 2012. A cette occasion, nous avons obtenu des informations sur le projet d'ordonnance de la part de l'administration fédérale sur lequel le Conseil fédéral devait en principe prendre une décision le 15 août dernier. Le Conseil fédéral a attendu une semaine de plus pour adopter son ordonnance, le 22 août, et il a fixé la date de son entrée en vigueur au 1er janvier 2013.

Par parallélisme des formes, la commission vous propose – puisque le conseil a accepté la motion Schmid Martin – d'accepter aussi la motion Brand, même si entre-temps le Conseil fédéral a déjà quasiment mis en oeuvre les demandes de cette motion. Je tiens toutefois à préciser que si la commission vous recommande d'accepter cette motion, sa recommandation ne concerne pas le développement de cette motion. Si vous vous souvenez bien, le 30 mai 2012, j'avais demandé à Madame la conseillère fédérale Leuthard – j'avais déjà la réponse, mais je souhaitais avoir une confirmation claire – si le Conseil fédéral acceptait le texte de la motion et également son développement. Il a été clairement dit que son soutien n'allait pas au développement. Le développement va, à nos yeux, trop loin et pas forcément dans la bonne direction.

Nous avons donc le choix, soit de rejeter cette motion au motif que ses exigences étaient déjà pratiquement remplies, soit de faire preuve d'ouverture. Ce jour-là, nous avons fait preuve d'ouverture. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui, par parallélisme des formes compte tenu de l'adoption de la motion Schmid Martin, de l'accepter.

Leuthard Doris, Bundesrätin: Es wurde vom Kommissionsprecher erklärt: Wir haben die Motion bereits erfüllt. An sich müsste man nach Parlamentsgesetz eine Motion in einer solchen Situation sogar ablehnen, weil sie gegenstandslos geworden ist. Ich bestätige: Der Bundesrat ist einzig mit dem Text, nicht aber mit der Begründung einverstanden.

Angenommen – Adopté

12.3451

Motion Imoberdorf René. Energetische Sanierung von touristischen Zweitwohnungen

Motion Imoberdorf René. Assainissement énergétique des résidences secondaires touristiques

Ständerat/Conseil des Etats 10.09.12

Imoberdorf René (CE, VS): Durch die Annahme der Zweitwohnungs-Initiative ist der Bau neuer touristischer Zweitwohnungen stark eingeschränkt. Deshalb muss nun aus energetischer Sicht der Fokus auf die Sanierung des bestehenden Gebäudeparks gelegt werden. Ein grosser Teil der touristischen Zweitwohnungen wurde in den Sechziger- und Siebzigerjahren des letzten Jahrhunderts erstellt. Diese Wohnungen sind oft sehr schlecht isoliert und müssen dringend energetisch saniert werden.

Viele dieser touristischen Zweitwohnungen sind noch mit Öl- oder Elektroheizungen ausgerüstet. Diese Heizungssysteme müssen unbedingt durch Systeme mit neuen erneuerbaren Energien wie Wärmepumpen und Solaranlagen ersetzt werden. Selbstgenutzte touristische Zweitwohnungen werden während eines grossen Teils des Jahres nicht bewohnt; selbst bei vermieteten Zweitwohnungen liegt die durchschnittliche Belegung selten über sechzig Tagen. Wegen der